

Bruxelles le 9 fevrier 1984
P 1 berl 1/24
Note BIO COM (84) 61 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

432

Reunion de la Commission du 8 fevrier 1984

CEE/GROENLAND : ACCORD DE PECHE

La Commission vient de presenter au Conseil des propositions constituant le cadre des relations futures entre la CEE et le Groenland en matiere de peche, dans le but de permettre au Conseil de statuer le plus vite possible sur le futur statut du Groenland qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1985.

Les nouvelles propositions de la Commission contiennent une solution equilibree. prevoyant l'acces des pecheurs communautaires aux eaux groenlandaises ou ils pourront pecher des quotas de captures fixes pour les cinq prochaines annees. En contrepartie de ces quotas de peche alloues, qui maintiennent les activites de peche des pecheurs communautaires plus ou moins a leur niveau actuel, la Communaute accordera au Groenland une compensation financiere annuelle de 18,5 MECU. Elle permettra egalement l'acces libre des produits de peche groenlandais dans le marche communautaire.

L'accord sera conclu pour une periode de dix ans, renouvelable ensuite par periode de six ans.

Voir Memo 9.

ESPRIT

Le programme ESPRIT prevoit que la Commission "etablit chaque annee, et met a jour selon les besoins, un programme de travail". En depit des retards intervenus dans l'adoption formelle, par le Conseil, de la decision concernant ESPRIT, la Commission vient d'elaborer le premier de ces plans de travail, afin d'etre en mesure de commencer la mise en oeuvre du programme de recherche sans retards supplementaires des que le Conseil aura donne le feu vert.

Voir P - 14.

DISCIPLINE BUDGETAIRE

La Commission a decide d'envoyer au Conseil, une communication sur la discipline budgetaire, qui sera formellement approuvee et envoyee au Conseil, a la fin de la semaine et communiquee a la presse au milieu de la semaine prochaine.

Je vous prie de ne faire a ce stade aucun commentaire sur cette affaire qui a ete longuement debattue au Conseil Europeen d'Athenes; je vous renvoie egalement aux BIO du Conseil europeen d'Athenes. Je vous donnerai tout commentaire utile dans les tout prochains jours.

RENDEZ-VOUS DE MIDI

Certains organes de presse font état de la procédure de la Commission à l'encontre d'un cartel dans le secteur de la pâte à papier.

À ce propos nous vous rappelons que la Commission avait envoyé au printemps 1981 une communication de griefs à 59 entreprises dans ce secteur pour pratiques concertées de fixation des prix. Ces entreprises sont établies dans les pays suivants: les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la Finlande, la Norvège, la Suède, le Portugal et l'Espagne. Depuis lors, des pourparlers sont en cours entre la Commission et les producteurs concernés, pourparlers qui à ce stade n'appellent aucun commentaire.

Materiel diffuse

IP-58: Bulletin pétrolier no 230

IP-59: Aide alimentaire d'urgence en faveur de la Tunisie

Amitiés,

M. Santarelli COMEUR ///

